

Sur tous les fronts

Michel Marchand

Depuis notre Bulletin d'Information du mois de mai, adressé à nos seuls adhérents, notre Newsletter vous a tenus informés de nos actions syndicales et de nos rendez-vous scientifiques qui se sont succédés à un bon rythme : ils sont repris tout au long de ce numéro.

Mais le 8 octobre est intervenu un coup d'arrêt brutal pour nous tous : Antoine BESSE, président d'honneur de l'AFPEP – SNPP nous a quittés, foudroyé au sortir d'une réunion de la Fédération Française de Psychiatrie dans laquelle il s'était tant investi comme président du collège des thérapeutiques.

Militant dans nos rangs depuis 32 années, Antoine y défendait la conception d'une psychiatrie humaniste. Avec sa bienveillance coutumière, il se faisait notre porte-parole dans les instances internationales et notamment à la WPA où il devait intervenir encore tout récemment à Prague.

Devenu également président d'ALFAPSY en juillet dernier, il y préparait de nouveaux projets avec ardeur. Nous retenons d'Antoine l'exemplarité d'un engagement total, une passion de l'humanité comme il le disait lui-même, une attention exigeante, dans son exercice libéral de psychiatre et psychanalyste comme au sein des institutions qu'il a marquées de sa présence active : il était sur tous les fronts.

Au-delà des témoignages que vous pourrez lire plus loin, nous dédions à Antoine la prochaine édition de notre revue *Psychiatries*.

Il nous revient maintenant de poursuivre notre tâche, dans la fidélité des valeurs que nous partagions.

Sur le versant de la réflexion et de la formation propres à l'AFPEP, nous avons poursuivi notre interrogation sur l'évolution de nos pratiques au regard de la commande sociale, les conditions et les nécessités du soin, son inventivité et sa singularité. Ceci dans un continuum allant du Séminaire d'Été, inséré dans les remarquables Francopsies de Montpellier, jusqu'aux Journées Nationales de Bordeaux aussi toniques que conviviales.

Du côté syndical, nous sommes tout d'abord intervenus fortement à la CNAM pour traiter des sujets qui empoisonnent notre vie quotidienne et entravent notre pratique, la dégradation des relations entre l'Assurance Maladie et les praticiens ne faisant que croître. Il s'agissait une nouvelle fois de faire comprendre que la psychiatrie n'est pas une discipline comme les autres.

Le refus du paiement à la performance, le libre choix du mode d'établissement des feuilles de soin et la nécessité d'une revalorisation substantielle de notre acte de consultation en ont été les points marquants.

Si les positions restent inchangées sur le fond, le climat a évolué depuis : les caisses locales ont été invitées à tempérer leur zèle à l'encontre des psychiatres, et nos interlocuteurs se sont montrés davantage enclins à entendre nos arguments.

Ainsi, concernant la télétransmission, il suffira de quelques FSE pour ne pas encourir un processus de « sanction », ce processus ne pouvant s'enclencher sans une saisine préalable de la commission paritaire locale, et le syndicat sera là pour vous défendre. Les collègues qui sont à quelques années de la retraite ne seront pas quant à eux inquiétés.

La performance ? Ce terme, maintenant évité pour être remplacé par la notion d'objectifs de santé, n'est pas prêt de s'appliquer à notre spécialité à travers des indicateurs de santé : il faut pour cela un accord des

représentants des psychiatres ; et si cette hypothèse se confirme chacun disposera d'un mois pour manifester son refus.

La mise à niveau du CNPsy relève d'un travail préparatoire de la révision de la nomenclature des actes cliniques, sans cesse différée, pour que soient pris en compte la durée de notre acte de soin, sa complexité et son caractère unique et indivisible.

Au même moment se sont tenus entre l'Assurance Maladie et les centrales syndicales les négociations sur le contrôle des dépassements, évacuant bien entendu la cause première de ceux-ci : le refus de revaloriser l'acte opposable.

Nous avons également sollicité un rendez-vous au ministère de la santé, pour faire entendre les fondements et la spécificité de notre métier et engager les pouvoirs publics à prendre le chemin inverse des décisions prises pendant ces dernières années, considérant la convergence inquiétante de la loi HPST, de la loi du 5 juillet 2011, des recommandations de la HAS, des orientations fixées par le plan psychiatrie santé mentale et des dispositifs conventionnels.

Dans cette attente, nous avons rencontré le conseiller pour la santé auprès du Président de la République. Nous lui avons expliqué les exigences de notre pratique, ses empêchements, énoncé nos propositions en termes de formation, de conditions du soin et de solidarité pour l'accès aux soins.

Enfin nous avons participé à la phase qui devrait être conclusive (?) de l'élaboration des statuts du Conseil National Professionnel pour la Psychiatrie (CNPP), passage obligé pour mettre en oeuvre le développement professionnel continu et garantir une formation pluridisciplinaire dans toutes ses dimensions.

Ainsi engagés sur tous les fronts, nous avons besoin, pour vous défendre et assurer l'avenir de notre métier, que vous participiez, chacun et chacune d'entre-vous, là où vous êtes, à ce même mouvement.